

La vertu de justice

Définitions générales de la vertu de justice

Le Catéchisme de l'Église Catholique nous dit au n°1807 : «*La justice est la vertu morale qui consiste dans la constante et ferme volonté de donner à Dieu et au prochain ce qui leur est dû* ». La justice envers Dieu est appelée "vertu de religion". Envers les hommes, elle dispose à respecter les droits de chacun et à établir dans les relations humaines l'harmonie qui promeut l'équité à l'égard des personnes et du bien commun. L'homme juste, souvent évoqué dans les Livres saints, se distingue par la droiture habituelle de ses pensées et la rectitude de sa conduite envers le prochain. "Tu n'auras ni faveur pour le petit, ni complaisance pour le grand ; c'est avec justice que tu jugeras ton prochain" (Lv 19, 15). "Maîtres, accordez à vos esclaves le juste et l'équitable, sachant que, vous aussi, vous avez un Maître au ciel" (Col 4, 1).

«*La justice est une volonté constante et perpétuelle de donner à chacun ce qui lui appartient*» nous dit Saint Thomas d'Aquin dans la Somme (Ia IIae q 58, art 1). Il s'était appuyé sur la sagesse antique qui parlait déjà de cette ferme et constante disposition de la volonté constante et perpétuelle à rendre à chacun ce qui lui est dû. Mais Saint Isidore de Séville disait encore avant lui : «*Le juste est ainsi appelé parce qu'il garde le droit.*» De toute façon la justice porte sur ce qui a rapport à autrui comme sur sa matière propre, son objet concerne les relations avec autrui. La justice étant relative à autrui, porte sur les actions externes et sur ce qui relie un homme aux autres.

La justice n'a pas son siège dans la raison, dans le sens de la faculté de connaissance, car nous ne sommes pas justes du fait que nous connaissons avec exactitude, mais du fait que nous accomplissons quelque chose avec droiture. Rendre à chacun son dû ne peut dépendre de l'appétit sensible car la perception ne va pas jusqu'à considérer le rapport d'une chose à une autre ; c'est là le propre de la raison. Donc la justice se tient dans la volonté. C'est pourquoi Aristote définit la justice comme l'acte de la volonté (cf Ia IIae, qu. 58, art. 4). Or puisque la volonté ne peut vouloir que le bien universel et commun, et qu'elle imprègne de son énergie les actes des autres vertus, quels que soient leurs objets, il en résulte que la justice générale est la vertu par excellence, celle à laquelle se subordonnent la prudence, la force et la tempérance, ainsi que leurs vertus annexes.

Tout ce qui peut être redressé par la raison est matière de la vertu morale. La justice, principe d'action visant les rapports des hommes entre eux, est une vertu, donc un habitus moral, car elle fait que l'acte d'un homme est bon ou non, c'est à dire conforme à la raison dans ses rapports avec les autres. Elle règle les rapports d'un individu avec un autre ou des membres de la société avec l'ensemble de cette société. Mais c'est une vertu générale : en effet, elle règle l'homme dans ses rapports avec autrui soit considéré individuellement, soit considéré comme membre d'une communauté. De plus, les actes de toutes les vertus peuvent appartenir à la justice selon qu'elle dispose l'homme au bien commun. C'est donc une vertu générale. En un sens, la

justice comprend toutes les autres vertus non pour les fondre en elle mais pour les utiliser et les orienter vers sa fin propre.

La justice est une vertu cardinale : Les vertus infuses sont des principes d'action surnaturelle. Parmi les vertus infuses, nous trouvons les vertus morales qui ont pour objet les devoirs moraux de l'homme qui devient alors moralement bon. Naturelles ou acquises, surnaturelles ou infuses ces vertus disposent l'homme au bien naturel ou surnaturel et divin avec les moyens adaptés au but. Les vertus cardinales forment l'axe autour duquel tourne toute vie morale. Autour d'elles se groupent d'autres vertus subordonnées en lien avec l'intelligence ou la volonté.

La vertu de justice a la prééminence parmi les vertu morales car, par elle, les hommes sont appelés bons : le bien commun de la société l'emporte sur le bien particulier de l'individu et pour la justice particulière, l'homme juste est loué selon qu'il est ce qu'il doit être par rapport aux autres (cf IIa IIae q.58, art.12). Aristote dit ainsi que la force et la justice sont les plus grandes vertus en tant qu'elles sont utiles aux autres et sont des puissances bienfaisantes.

Enfin la justice règle les relations de l'homme avec Dieu malgré le manque d'égalité entre les parties.

Les sens diversés de la justice

Il est intéressant de distinguer la notion de justice d'abord en justice particulière qui ordonne l'homme à autrui considéré individuellement, et en justice générale ou légale qui ordonne l'homme à autrui considéré l'un et l'autre socialement en tant qu'ils participent au bien commun de l'ensemble dont ils sont membres. La justice particulière rend la société possible et la justice générale procure le bien de cette société.

Mais la justice particulière se subdivise

- en justice commutative c'est à dire la relation avec un autre, la justice des échanges et les rapports entre personnes privées qui règle les échanges de personne à personne
- puis la justice distributive qui concerne la justice des répartitions, la justice entre la société et ses membres. Elle rend à chaque personne ce qui lui est dû selon la place qu'elle occupe dans la société régie par la justice générale

Sans la justice qui fait sortir le sujet de lui-même,
qui est toujours relative à autrui (ad alium)
dont la rectitude se prend strictement du côté de l'objet
dont la mesure est toujours une chose (ou un service ou une action)
indépendante et distincte des parties en cause, une somme d'argent à restituer par exemple,
la morale resterait prisonnière du subjectivisme et des conséquences qu'il entraîne :
l'autonomie du sujet et son refus de toute règle autre que celles dont le contenu et la puissance impérative dériverait de lui seul.

En fin de compte ce serait l'éclatement de toute vie sociale. Le droit n'aurait plus de fondement objectif. Mais la justice se trouve ainsi doublement chargée d'un lest de réalité

objective : celui de l'autre, du partenaire de la relation de justice, et celui de la chose intermédiaire entre les deux termes de la relation.

«S'il est vrai que le bien commun est l'objet de la justice générale, vertu de la volonté ou de l'appétit rationnel dont le siège est l'homme concret, vivant en société, il suit de là que la responsabilité à son égard est strictement personnelle et différera d'homme à homme selon les capacités intellectuelles et volontaires dont il est pourvu et, corrélativement, selon l'objectivité de leurs actes. A l'encontre de l'égalitarisme qui sévit dans la politique moderne, il importe d'affirmer avec la plus grande énergie, car il y va du salut même de l'être humain pris comme animal social, qu'il n'y a pas de société et, par suite, point de bien commun inhérent à cette société, sans l'existence d'heureuses et fécondes inégalités entre ses membres.» Marcel de Corte De la justice

Au sens strict, la justice ne vise que l'égalité ou l'harmonie établies par des actions requises entre deux personnes mais au sens large c'est toute harmonie établie entre tout ce qui est distinct. *«La justice prise dans son sens le plus large règle tous nos rapports avec les autres êtres. Elle s'empare de nos sentiments intérieurs et dans le secret de nos pensées et de nos désirs, de nos espérances et de nos affections, elle nous contraint à respecter rigoureusement le droit de nos frères ; elle nous interdit même par une volonté de ravir ce qui ne nous appartient pas ; elle met un frein à notre langue et l'empêche de dépouiller qui que ce soit de son bien, de son honneur, de sa liberté.»* RP Janvier conférences de Carême 1906

St Thomas d'Aquin résout le problème de la justice comme attribut de Dieu par la justice distributive appliquée à Dieu. (Ia q21 art1). Mais cette justice n'est pas une proportion entre le don et le mérite. Elle est présentée comme un acte par lequel Dieu *«donne à tous les biens propres selon la dignité de chaque existant et sauve la nature de chacun selon son ordre et sa capacité propre.»*

Pour St Augustin qui combattait l'hérésie pélagienne, la justice distributive s'applique comme une justice divine rémunératrice de récompenses et de punitions proportionnelles aux mérites. Mais l'homme est impuissant à mériter son salut par lui-même et Dieu ne peut pas condamner tous les hommes au nom de la seule justice distributive. Ainsi Dieu sauve l'homme pécheur malgré une disproportion infinie entre la faute et le rachat. C'est la conciliation de l'homme pécheur avec l'amour divin miséricordieux dans la personne de Christ Rédempteur.

Cette conciliation se fait comme une propriété dynamique de Dieu qu'Il communique à l'homme par pure grâce et qui le rend juste. *«La justice de Dieu ne signifie pas ce par quoi Dieu est juste, mais cette justice que Dieu donne à l'homme, afin qu'il soit juste grâce à Dieu.»* St Augustin Commentaire de l'Evangile de St Jean ch 25.

Ce qui découle de la justice

Justice, paix et ordre

L'équité est l'égalité de ce qui est mesuré avec ce qui revient à la personne intéressée. C'est un juste milieu imposé à la raison. C'est moi qui détermine ce que je mange à table par exemple, selon ma santé ou mes besoins.

Pour St Augustin la justice de l'homme se rapproche de la bonne volonté, cette disposition du coeur à laquelle a été promise la paix. C'est la justice comme don de Dieu opposé à la volonté de puissance de l'orgueil.

Si la paix est la tranquillité de l'ordre, il faut de la justice pour avoir la paix donc il est nécessaire que les choses et les personnes soient à leur juste place et que tous soient traités comme il convient, c'est à dire avec justice, pour obtenir la paix.

Justice et éducation

La justice est un sentiment naturel à l'enfant mais quand il est petit il la voit avec un regard absolu : il faut que tous aient exactement la même chose. Qui n'a pas vu des enfants compter le nombre de petits pois ou de haricots pour savoir si son voisin ou sa petite soeur n'en avait plus, ou moins, que lui ! Ce sentiment de justice est intransigeant et total. Souvent chez les adolescents, ce sentiment de justice se transforme dans l'idéal mais aussi dans un sentiment d'injustice et d'incompréhension par rapport à lui-même.

Après va se poser la question des sanctions dans l'éducation, comment punir avec justice ? La sanction est là pour marquer qu'une limite a été dépassée et qu'il ne faut plus recommencer à la franchir. Dans tous les cas, il ne faut pas négliger le caractère éducatif de la réparation qui doit se faire par rapport à la faute commise et en proportion de cette dernière. La correction est donc une action juste pour le bien de l'enfant. Avec l'âge vient la notion de réparation et, par là, de justice : il faut apprendre à rendre l'objet volé et à avouer la vérité face au mensonge. L'enfant doit comprendre également le pourquoi de la faute, en voir les conséquences, puis les assumer. Ce qui est de plus en plus difficile aujourd'hui.

Justice et charité :

La charité exige la réalisation de la justice comme la condition nécessaire de son progrès : respecter les droits de quelqu'un est déjà un commencement d'amour et aimer quelqu'un c'est encore plus respecter la justice à son égard. La charité fait sourdre le désir de justice d'une source plus profonde. Tout péché d'injustice qui implique une lésion du droit d'autrui, est de soi péché mortel car le péché mortel est celui qui est contraire à la charité d'où vient la vie de l'âme.

A propos de la justice en général, se pose la question de la compensation : si quelqu'un subit cela même qu'il a fait subir à d'autres, la justice est-elle alors satisfaite ? Où encore ne l'est-elle qu'ainsi, et l'est-elle toujours ainsi ? En effet la compensation implique l'égalité absolue entre l'action accomplie et la passion subie. C'est la loi du talion que connaît l'Ancien Testament et sa loi imparfaite (cf Ex XXI, 23-24). Mais cette égalité peut léser la justice commutative : L'injure à quelqu'un de plus élevé en dignité ne sera pas rendue à égalité mais punie bien plus sévèrement. Celui qui porte atteinte aux biens extérieurs d'une personne porte atteinte à la société toute entière en agissant contre un ordre établi. La simple restitution ne suffit alors pas, il faut autre chose.

Saint Thomas associe la justice divine à la miséricorde et à la toute puissance de Dieu qui pardonne et prend pitié. Le docteur angélique fait primer la charité sur la justice en Dieu. La charité est une vie nouvelle, inaugurée dans l'humanité par l'amour de Dieu en Jésus-Christ, qui

investit tout l'agir de l'homme pour le transformer et le faire participer à la vie de Dieu. A sa source, la charité est l'amour que Dieu se porte à Lui-même, amour rendu présent dans le monde par la grâce du Christ chef de l'humanité nouvelle.

La justice dans la Bible

Dans toute la Bible, les justes sont ceux qui sont constants dans la Loi et qui aiment Dieu. L'homme juste dans l'Ancien Testament désigne sa perfection morale et spirituelle. Bossuet nous dit aussi dans un sermon sur ce même thème que c'est en Dieu premièrement qu'on trouve la justice et que de là elle se répand sur le monde. La justice découle alors sur les hommes de cette source céleste pour les faire plus ressemblant à sa divinité. Le juste est donc synonyme de saint pour nous aujourd'hui : il est juste parce qu'il accomplit la justice de ses devoirs envers Dieu et envers les hommes.

Il faut faire attention à plusieurs traits de la justice dans la Bible : d'abord son caractère sacré par la référence constante de la relation à Dieu. En effet tout est lié dans une communauté qui vit de l'idée de l'alliance avec Dieu. Cependant il ne faut pas négliger les implications terrestres de la justice biblique.

Le concept biblique de justice est également riche de divers sens : un sens judiciaire bien sûr, mais aussi un sens légaliste, moral et religieux. Mais au temps des évangiles le thème de la justice se réduit à l'agir humain et plus spécialement aux bonnes oeuvres et à l'aumône. Au temps du Christ, l'occupation romaine supprime l'indépendance politique et judiciaire du peuple hébreu. La justice se trouve ainsi désacralisée, dans un ordre laïque.

Dans le Nouveau Testament

La justice des Pharisiens condamnée si durement par le Christ à différents endroits de l'évangile n'est justice qu'en apparence. L'observance de la Loi seule ne justifie pas l'homme car la justice, en fin de compte, vient de Dieu comme un don céleste par la foi.

Au contraire, la justice de Dieu est action salvifique de Dieu et effet de son amour pour l'homme. C'est donc une réalité spirituelle et mystique et la communication à l'homme des biens célestes. La justice de l'homme devient alors la pénétration en lui de la justice dynamique et miséricordieuse de Dieu. La justice de l'homme est l'effet de la justice de Dieu.

Le lieu historique de cette justice donnée par Dieu est la Croix et la Résurrection, victoire sur le péché. La foi en Jésus Christ qui est la justice de Dieu venue dans le temps (1 Cor I, 30), introduit le baptisé dans la justice divine. La Foi nous apporte le salut, transformation extérieure et intérieure, par la manifestation en nous d'une justice divine qui est amour et miséricorde.

Le terme de justice quand il est utilisé par Saint Matthieu, désigne essentiellement la justice de l'homme, son action devant Dieu et sa fidélité aux commandements divins. Ceci concerne alors les devoirs liés à la justice et ce que l'on appelle aussi les actes de charité extérieurs que sont l'aumône, le jeûne et la prière. (cf Mt V, 20 «Car je vous dis que si votre justice ne surpasse celle des scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.» ou VI, 1-33 «Gardez-vous de pratiquer votre justice aux regards des hommes pour être

vus d'eux ; autrement, vous n'avez pas de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux.»

Chez St Paul, le thème de la justice est très employé, surtout dans l'épître aux Galates : *«II, 21 : Je ne rejette pas la grâce de Dieu; car si la justice s'obtient par la Loi, le Christ est donc mort pour rien.»*

«III, 21 La Loi va-t-elle donc contre les promesses de Dieu ? Loin de là ! S'il eût été donné une loi capable de procurer la vie, la justice viendrait réellement de la loi.»

«V, 4-5 Vous n'avez plus rien de commun avec le Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la Loi ; vous êtes déchus de la grâce. Nous, c'est de la foi, par l'Esprit, que nous attendons l'espérance de la justice.»

La nouveauté de la doctrine de Saint Paul par rapport à l'Ancien Testament est que la justice divine produit la justification de l'homme non en mérite de l'observance de la Loi mais par le don gratuit par Notre Seigneur Jésus Christ de la miséricorde divine. La justice de Dieu est l'action salvifique par amour de ses créatures tombées dans le péché. Cette idée de la gratuité du salut qui vient de l'amour et de la miséricorde divine envers le pécheur est nouvelle et sera très difficilement acceptée par les Juifs.

Justice en notre temps : le droit à la vie et nos devoirs envers Dieu

Le droit à la vie face à l'avortement et l'euthanasie

Sur ce sujet brûlant et polémique laissons la parole au Pape Jean-Paul II dans son encyclique sur la vie : *Evangelium vitae* : *«Il y a aujourd'hui une multitude d'êtres humains faibles et sans défense qui sont bafoués dans leur droit fondamental à la vie, comme le sont, en particulier, les enfants encore à naître.»*

*«...Par conséquent, avec l'autorité conférée par le Christ à Pierre et à ses Successeurs, en communion avec tous les évêques de l'Église catholique, **je confirme que tuer directement et volontairement un être humain innocent est toujours gravement immoral.** Cette doctrine, fondée sur la loi non écrite que tout homme découvre dans son cœur à la lumière de la raison (cf. *Rm II, 14-15* : *«Quand des païens, qui n'ont pas la loi, accomplissent naturellement ce que la Loi commande, n'ayant pas la loi, ils se tiennent lieu de loi à eux-mêmes ; ils montrent que ce que la Loi ordonne est écrit dans leurs coeurs, leur conscience rendant en même temps témoignage par des pensées qui, de part et d'autre, les accusent ou les défendent.»*), est réaffirmée par la Sainte Écriture, transmise par la Tradition de l'Église et enseignée par le Magistère ordinaire et universel.*

*«Mais aujourd'hui, dans la conscience de nombreuses personnes, la perception de sa gravité s'est progressivement obscurcie. L'acceptation de l'avortement dans les mentalités, dans les mœurs et dans la loi elle-même est un signe éloquent d'une crise très dangereuse du sens moral, qui devient toujours plus incapable de distinguer entre le bien et le mal, même lorsque le droit fondamental à la vie est en jeu. Devant une situation aussi grave, le courage de regarder la vérité en face et d'**appeler les choses par leur nom** est plus que jamais nécessaire, sans céder à*

des compromis par facilité ou à la tentation de s'abuser soi-même. Précisément dans le cas de l'avortement, on observe le développement d'une terminologie ambiguë, comme celle d'« interruption de grossesse », qui tend à en cacher la véritable nature et à en atténuer la gravité dans l'opinion publique. Ce phénomène linguistique est sans doute lui-même le symptôme d'un malaise éprouvé par les consciences. Mais aucune parole ne réussit à changer la réalité des choses: l'avortement provoqué est le meurtre délibéré et direct, quelle que soit la façon dont il est effectué, d'un être humain dans la phase initiale de son existence, située entre la conception et la naissance.»

Dans cette continuité de la doctrine et de l'enseignement pontifical l'intention de prière générale que la pape Benoît XVI donnait pour le mois de novembre 2007 était : *«Pour que les chercheurs en médecine et les législateurs nourrissent un respect toujours plus profond de la vie humaine, de son début à sa fin naturelle».*

Normalement, dans une société où le bien commun l'emporte sur le mal, le plus humble des participants a sa place assurée au même titre que le plus élevé : le nourrisson, qui ne donne rien et reçoit tout, n'en fait-il pas réellement partie au même titre que l'aïeul, même impotent, mais plein d'expérience et de sagesse ? En dépit de son inégalité flagrante, mais aussi grâce à elle, ne se trouve-t-il pas sur un pied d'égalité avec lui ? Le christianisme oblige les hommes à renforcer les liens de la nature et inspire les institutions créées pour montrer que la grâce, loin d'abolir la nature, la surélève.

Pour ce qui est de l'euthanasie, il faut reprendre les fortes paroles de Jean-Paul II dans la défense de la vie jusqu'à son terme naturel : *«Personne ne peut demander ce geste homicide pour soi ou pour un autre confié à sa responsabilité, ni même y consentir, explicitement ou non. Aucune autorité ne peut légitimement l'imposer, ni même l'autoriser.»* *«Le choix de l'euthanasie devient plus grave lorsqu'il se définit comme un homicide que des tiers pratiquent sur une personne qui ne l'a aucunement demandé et qui n'y a jamais donné aucun consentement. On atteint ensuite le sommet de l'arbitraire et de l'injustice lorsque certaines personnes, médecins ou législateurs, s'arrogent le pouvoir de décider qui doit vivre et qui doit mourir. Mais Dieu seul a le pouvoir de faire mourir et de faire vivre: « C'est moi qui fais mourir et qui fais vivre » (Dt 32, 39; cf. 2 R 5, 7; 1 S 2, 6). Il fait toujours usage de ce pouvoir selon un dessein de sagesse et d'amour, et seulement ainsi. Quand l'homme usurpe ce pouvoir, dominé par une logique insensée et égoïste, l'usage qu'il en fait le conduit inévitablement à l'injustice et à la mort. La vie du plus faible est alors mise entre les mains du plus fort; dans la société, on perd le sens de la justice et l'on mine à sa racine la confiance mutuelle, fondement de tout rapport vrai entre les personnes.»*
Evangelium Vitae

Tout péché de l'homme contre lui-même implique plus ou moins un péché d'injustice contre la société à laquelle il appartient et plus encore contre Dieu à qui il se doit tout entier. Le suicide constitue donc une injustice au moins contre la société et envers Dieu. De même celui qui tue quelqu'un sur sa demande est injuste envers le corps social qu'il prive d'un de ses membres.

Priver un être innocent de la vie est toujours mauvais du point de vue moral et ne peut jamais être licite. C'est une désobéissance grave à Dieu comme auteur de la vie et cela contredit les vertus de justice et de charité.

Nos devoirs envers Dieu

La vertu de religion est une partie de la justice qui rend à Dieu le culte qui lui est dû. Les trois premiers Commandements qui concernent Dieu et le culte qui lui est dû nous rappellent nos devoirs envers notre Créateur et notre Rédempteur . Il faut savoir se poser la question de savoir où nous mettons notre idéal : n'avons-nous pas quelques préférences qui ressemblent à Mammon ? Là encore le CEC nous rappelle : «n°2113 *L'idolâtrie ne concerne pas seulement les faux cultes du paganisme. Elle reste une tentation constante de la foi. Elle consiste à diviniser ce qui n'est pas Dieu. Il y a idolâtrie dès lors que l'homme honore et révère une créature à la place de Dieu, qu'il s'agisse des dieux ou des démons (par exemple le satanisme), de pouvoir, de plaisir, de la race, des ancêtres, de l'Etat, de l'argent, etc. "Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon", dit Jésus (Mt 6, 24). De nombreux martyrs sont morts pour ne pas adorer "la Bête" (cf. Ap 13-14), en refusant même d'en simuler le culte. L'idolâtrie récuse l'unique Seigneurie de Dieu ; elle est donc incompatible avec la communion divine (cf. Ga V, 20 ; Ep V, 5)».*

Benoît XVI a montré récemment dans nombres de discours que le meilleur moyen de changer le monde est de mettre Dieu à la première place dans notre vie. Le Saint Père encore a rappelé lors de son voyage en Autriche la valeur du repos hebdomadaire, le dimanche, jour de la célébration de la Résurrection du Christ. En faisant observer que l'Occident a perdu la notion chrétienne du dimanche. Le pape soulignait qu'aujourd'hui «dimanche» signifie «temps libre», sans son « centre intérieur », et le temps «libre» devient un temps «vide». Le temps libre a besoin, insistait le pape, d'un centre : la « *rencontre avec celui qui est notre origine et notre destination* ».

«Dans la conscience de nombreux fidèles semble diminuer non seulement le sens de l'aspect central de l'Eucharistie, mais aussi celui du devoir de rendre grâce au Seigneur, en le priant avec les autres au sein de la communauté ecclésiale.» Lettre Apostolique Dies Domini.

Il nous faut donc agir en toute justice dans la société vis à vis de nos frères et vis à vis de Dieu pour qu'Il soit «*Premier servi*» comme il convient aux saints que nous sommes tous appelé à être.

INSTITUT DE LA SAINTE CROIX DE RIAUMONT

